

La lettre d'information de la santé publique en Île-de-France ► 29 juillet 2025 | #FLASH

LE THÈME DE LA SEMAINE

• Les enjeux des fortes chaleurs et leurs conséquences sanitaires •

► Entre le 19 juin et le 6 juillet, la France a connu une canicule exceptionnelle par sa durée et sa précocité qui a touché 60 départements, soit 74 % de la population.

Cette vague de chaleur a entraîné au moins 480 décès en excès (+5,5 %), dont 410 chez les personnes de 75 ans et plus (+6,7 %).

(<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/bulletin-national/canicule-et-sante-exces-de-mortalite.-bulletin-du-23-juillet-2025>)

Entre 2014 et 2022, [une étude de Santé Publique France](#) estime à 33 000 les décès dus à la chaleur pendant la période estivale (1er juin – 15 septembre), dont 70 % concernant les plus de 75 ans.

En 2022, une année particulièrement marquée par plusieurs canicules, jusqu'à 2 800 décès ont été enregistrés, et en 2023, 14 % du territoire a connu des températures dépassant 40 °C pendant un à dix jours.

La chaleur extrême peut entraîner des pathologies graves, en particulier chez les personnes fragiles, et se répercute inévitablement sur les urgences qui peuvent enregistrer jusqu'à 20 000 passages liés à la chaleur lors de certaines années estivales. ([Le rapport public annuel 2024](#), [La protection de la santé des personnes vulnérables face aux vagues de chaleur](#))

Chaque année, la veille saisonnière contre les fortes chaleurs est activée du 1er juin au 15 septembre, permettant une réponse adaptée grâce aux alertes de Météo France, cette veille peut être activée hors période en cas de chaleur précoce ou tardive.

Une vague de chaleur est une période durant laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population, avec 4 situations distinctes correspondant à un niveau de vigilance météorologique.

Fin juin 2025, l'intensité de la canicule a nécessité une coordination entre Météo France et plusieurs ministères (santé, intérieur, agriculture, environnement).

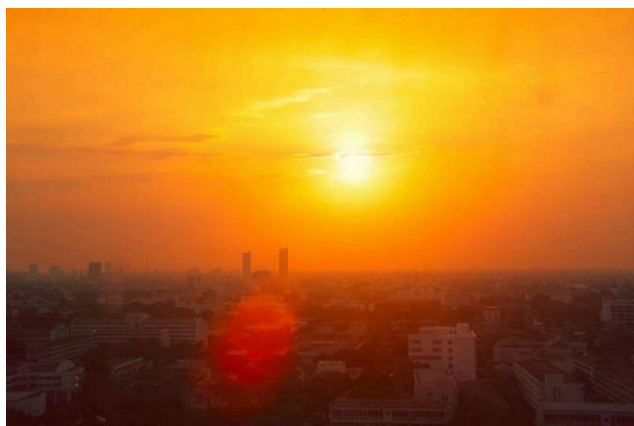
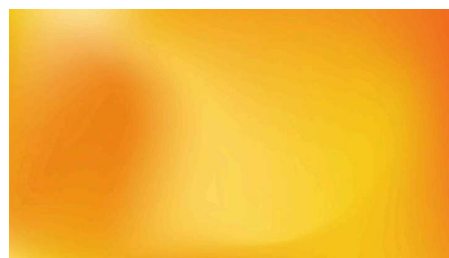
Dans ce cadre d'action publique, l'ARS assure un rôle auprès des acteurs de santé. Elle peut sensibiliser les professionnels de santé, accompagner les populations vulnérables, anticiper les risques sanitaires notamment en cas de pollution, et suivre les impacts sur la santé dans la mise à jour des données de capacité hospitalière et en contribuant à la veille sanitaire.

La prévention et la coordination des acteurs sont des leviers essentiels pour faire face à ces événements.

●● **Actions des professionnels de santé** : Des fiches actions canicule sont transmises aux acteurs locaux de santé dès l'activation de la veille saisonnière. Elles sont disponibles ici :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/mise-en-oeuvre-et-suivi-du-plan-canicule-en-ile-de-france-0> ●●

●●● **Identification et protection des personnes vulnérables** : Dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS) le maire tient à jour un registre nominatif des personnes vulnérables (personnes âgées ou en situation de



handicap) vivant à domicile qui en font la demande, ou à celle d'un tiers, sauf opposition de la personne concernée ou de son représentant légal. **Ce registre permet une intervention des services sanitaires et sociaux en cas d'alerte ou d'urgence pour assurer la protection de ces personnes.**

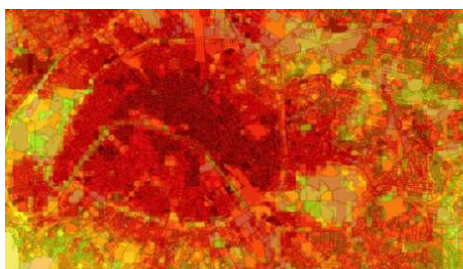
Cette inscription faite sur la base d'une déclaration facultative relève d'une démarche volontaire des personnes concernées : aussi les professionnels de santé sont appelés à relayer l'information pour inciter leur patientèle éligible à s'y inscrire.

Vous pouvez faire la démarche auprès de votre commune ! ●●●

ZOOM

Villes et canicule, la mauvaise formule des effets de l'îlot de chaleur urbain (ICU)

Plus de 3 685 000 Franciliens, soit 31 % de la population régionale, résident dans des îlots considérés comme fortement vulnérables à la chaleur, dont 845 000 personnes sensibles par l'âge (moins de 5 ans et plus de 65 ans).



Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) se manifeste par des températures plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales environnantes. Surtout la nuit et pendant les épisodes de canicule. La vulnérabilité des quartiers dépend à la fois des caractéristiques physiques urbaines (matériaux, densité, activités humaines) et de la sensibilité des populations (âge, revenus, accès aux soins). En Île-de-France, une personne sur deux réside dans une zone à fort effet d'îlot de chaleur urbain (ICU), particulièrement à Paris et dans la Métropole du

Grand Paris. Certaines zones de grande couronne présentent aussi des vulnérabilités locales importantes, avec également l'impact d'activités à l'origine d'un dégagement de chaleur (climatisation, trafic routier...).

Il paraît crucial d'adapter le bâti et les espaces publics à travers la végétalisation, le retour de l'eau en surface et la déimpermeabilisation des sols pour réduire les impacts sanitaires des fortes chaleurs, et notamment pour les populations vulnérables qui y sont exposées.

●● Retrouvez les données ainsi qu'une carte interactive réalisée par l'Institut Paris Région :

<https://www.institutparisregion.fr/environnement/changement-climatique/chaleur-sur-la-ville/#:~:text=L'Institut%20Paris%20Région%20est,le%20refroidissement%20nocturne%20en%20ville.> ●●

Régie Immobilière de la Ville de Paris : « Faire des aménagements pour lutter contre les fortes chaleurs »

Marilou Andreani - Responsable développement social urbain

► « Nous avons climatisé certains de nos locaux communs résidentiels (LCR), qui sont dédiés aux amicales et aux liens de proximité. Ces locaux ont été équipés de climatiseurs mobiles, et en cas de canicule, nous invitons les personnes âgées et fragiles à s'y rendre.

Différents formats ont été testés : soit le local était ouvert par le gardien, soit par une amicale impliquée dans le projet, soit par une régie de quartier selon les territoires.

L'an dernier, lors de deux jours de canicule, nous avons constaté peu de fréquentation.

Cette année, durant les jours de canicule, nous avons renouvelé cette opération, mais les personnes ne viennent pas beaucoup.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cela : le local est peut-être ouvert sans animateur disponible, les gens n'ont pas eu l'information, ou bien ils sont déjà dans d'autres endroits rafraîchissants.

Nous allons réfléchir à la suite à donner ; continuer l'opération telle quelle, l'adapter ou l'arrêter, car cela demande un certain travail d'ingénierie.

Un second point concerne les volets et systèmes d'occultation dans les logements.

Certains bâtiments, notamment en raison de contraintes architecturales ne disposent pas de volets, ce qui pose problème lors des fortes chaleurs.

Pour les opérations de réhabilitation, toutes les fenêtres sont désormais équipées de systèmes occultants.

Pour les logements qui ne sont pas concernés par ces réhabilitations, nous mettons en place un dispositif d'occultation progressif en installant des stores à l'intérieur des logements.

En 2025, environ 600 logements devraient bénéficier de cette installation.

Nous prévoyons aussi d'expérimenter l'installation de brasseurs d'air dans les logements.

Par ailleurs, nous travaillons à la création d'îlots de fraîcheur en extérieur : nous végétalisons les espaces, déminéralisons certaines zones, créons des espaces ombragés, des cheminements et des assises pour que les habitants puissent profiter de ces lieux.

Ces aménagements concernent plusieurs sites gérés par la RIVP.

Nous collaborons avec les services de la Ville en relayant le **plan Réflexe** (<https://www.paris.fr/pages/fortes-chaleurs-crise-sanitaire-evenements-climatiques-prenez-les-devants-avec-reflex-23373>) ainsi que les cartographies identifiant les espaces climatisés dédiés aux personnes fragiles, et recensant les îlots de chaleur urbains.

Comme nous ne pouvons pas ouvrir les locaux communs climatisés le week-end, ceux-ci restent accessibles en semaine, et nous orientons les habitants vers les espaces climatisés existants dans la ville pour qu'ils ne soient pas laissés sans solution le week-end.

Nous avons déjà reçu des plaintes de locataires signalant qu'ils avaient trop chaud chez eux, et savons que la hausse des températures va aggraver la situation, ce qui motive nos actions et nous engage dans le fait d'agir sur ce sujet. » ■

Fondation pour le Logement des défavorisés : « Les décès touchent les personnes sans-abri tout au long de l'année, y compris en été »

Maïder Olivier – chargée de plaidoyer à la Fondation pour le Logement des défavorisés, rédactrice de l'étude 2025 « [Chaud dedans ! L'urgence d'adapter les logements bouillottes aux canicules.](#) ».

► « Je travaille au service des études, en charge du plaidoyer sur les questions du climat liés au logement, donc sur l'artificialisation des sols, et la précarité énergétique. Nous traitons cette question depuis plusieurs années maintenant sous l'angle du froid, mais cela fait 3 ans que nous avons publié une première étude qui s'appelait « précarité énergétique d'été, une nouvelle forme de mal logement ». Nous avons commencé à nous intéresser à cette question de la chaleur dans le logement, et ainsi à y apposer un autre terme que celui de « confort d'été », qui était celui utilisé par les professionnels jusqu'alors.



Nous avons commencé à parler de « précarité énergétique d'été », de « logement bouillotte » pour tenter d'amener de la gravité sur les questions d'inégalités sociales, d'enjeux sanitaires, que viennent recouvrir cette question de la surchauffe des logements. »

► **De quelle manière cette question relève-t-elle d'enjeux sanitaires ?**

« Les enjeux de santé sont au cœur de la question de la précarité énergétique d'été !

Le facteur économique peut sembler moins important en été en comparaison avec la précarité énergétique d'hiver liée aux factures de chauffage. Même si la précarité énergétique d'été se traduit quand même par des surcoûts liés à l'utilisation de climatiseurs, ou encore d'équipements anciens tels que les réfrigérateurs qui surconsomment en période estivale. Les ménages les plus modestes se retrouvent alors significativement impactés par l'augmentation de ces dépenses en énergie.

L'impact sanitaire de la précarité énergétique d'été est visible révélé par plusieurs chiffres, en commençant par le chiffre global de Santé Publique France sur les morts liés à la chaleur (7000 personnes décédées des conséquences de la chaleur en 2022, et 3700 en 2024). Ces chiffres révèlent l'incidence des variations météorologiques observées d'une année sur l'autre, même si on voit aussi que c'est un problème structurel puisque même l'été 2024 plutôt tempéré a entraîné des milliers de morts liés aux fortes chaleurs.

Cette donnée ne dit rien des conditions des logements dans lesquelles les personnes sont décédées, mais nous pouvons quand même supposer que ces personnes sont décédées car pour partie, leur logement ne les a pas

protégées des fortes chaleurs, et ce notamment chez les personnes âgées.

Dans nos travaux, nous mentionnons aussi le nombre de recours aux urgences pour motif de fortes chaleurs (Santé Publique France) ainsi que les types de pathologies qui peuvent être causées, voire aggravées par la chaleur dans le logement, dont les pathologies cardio-vasculaires, et les risques plus ponctuels d'hyperthermie, de malaise, de vomissements, de mauvaise qualité de sommeil, et de concentration qui va être fortement dégradée.

Nous sommes également en lien depuis peu avec l'INSERM qui mène un projet de recherche sur les impacts en termes de sommeil et de santé mentale de la surchauffe dans le logement.

Avec ces travaux, nous souhaitons alerter et faire en sorte que les questions sanitaires de la chaleur soient davantage prises en compte. Pour cela, il faut rassembler les indicateurs existants mais aussi certainement en créer de nouveaux. »

► Quel impact a votre plaidoyer ?

« Notre première étude sur la précarité énergétique d'été a eu un impact assez direct : l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) a indiqué dès 2023 que désormais, lors d'une rénovation globale, le financement d'équipements pour lutter contre la chaleur (comme les volets ou brasseurs d'air) pourrait être pris en charge.

L'étude a aussi contribué à un changement de perception plus général parmi les acteurs du logement et du bâtiment : **on ne parle maintenant plus seulement de précarité énergétique liée au froid, mais aussi à la chaleur.**

Mais dans notre étude 2025, nous insistons également sur les carences des politiques publiques actuelles.

Notamment au sein du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) publié en mars 2025, qui évoque bien la surchauffe dans les logements et reprend certaines de nos recommandations, mais avec des mesures qui ne sont ni contraignantes ni financées. Elles restent au stade de préconisation.

Nous insistons sur le fait qu'un budget dédié est indispensable pour rendre ces mesures effectives, et adapter les logements et les rendre plus résistants à la chaleur.

Les données sur les impacts sanitaires des fortes chaleurs justifient d'autant plus la nécessité que l'Etat investisse dans une politique d'adaptation, puisque cela permettrait d'éviter des coûts pour le système de santé.

Nous demandons également une meilleure prise en compte des personnes sans-abri, particulièrement vulnérables.

En miroir des plans « grand froid » de l'hiver, nous demandons la mise en place de plans « grande chaud » avec une véritable planification et des lieux d'accueil adaptés.

Ouvrir un gymnase surchauffé à 40°C ne constitue pas une bonne solution. Il faut anticiper, créer des places d'hébergement et adapter les structures d'urgence.

[Le collectif Les Morts de la Rue](#) montre que les décès touchent les personnes sans-abri tout au long de l'année, y compris en été. »

► Identifiez-vous des liens entre acteurs sanitaires et ceux du mal logement ?

« Les liens entre les acteurs sanitaires et ceux du mal-logement commencent à se créer (notamment via des échanges avec l'Inserm ou l'utilisation des données de Santé Publique France), mais cela reste encore très insuffisant.

Dans ce contexte budgétaire actuel, le coût que cela représente d'investir dans l'adaptation des logements aux canicules peut être difficile à faire entendre. Le fait de rallier des acteurs de santé va nous permettre non seulement de pousser des solutions plus efficaces, mais aussi de montrer tous les bénéfices que cela apporterait.

Sur les rénovations thermiques par exemple, nous savons qu'adapter les logements permettrait d'économiser des centaines de millions d'euros, tout en réduisant les 10 000 décès annuels liés à l'inefficacité énergétique des logements.

Ce sont des données qu'on mobilise beaucoup pour notre plaidoyer sur l'hiver mais il reste à le consolider pour la chaleur dans le logement.

Le [Centre Scientifique et Technique du Bâtiment](#) travaille sur un nouvel indicateur de confort d'été du logement qui prend en compte les caractéristiques du logement, son exposition, mais aussi la zone climatique dans laquelle le logement est situé, ainsi que l'effet d'îlot de chaleur urbain, afin d'avoir une plus grande finesse de lecture.

Enfin, avec la Fondation pour le Logement, nous avons initié une proposition de loi en ce mois de juillet, signée par plus de 150 députés issus de 8 groupes politiques qui vise à rendre concrètes certaines de nos propositions dès maintenant.

Certaines sont activables dès maintenant :

- **Interdire les coupures d'électricité pour impayés** – (mesure déjà mise en place volontairement par EDF)

- **Créer un droit pour les locataires de pouvoir exiger que les propriétaires installent des volets et des brasseurs d'airs** - 40% des logements français ne sont pas pleinement équipés de protection solaire.
- **Lever certains obstacles liés aux règles en copropriété et aux règles patrimoniales pouvant bloquer des projets d'installation de volets**

Ces propositions ne sont pas exhaustives, et il reste évidemment tout l'enjeu de former les professionnels sur ces questions d'habitabilité d'été des logements. » ■

VOTRE BOÎTE À OUTILS

- ▶ Retrouvez [tous les numéros de #Santé Ensemble ici !](#)
- ▶ Ici [le site Vigilance de Météo France !](#)
- ▶ [La page Fortes chaleurs et Canicule de l'ARS-IDF !](#)
- ▶ [Canicule et Santé - Bulletin de Santé Publique France](#)

© Agence régionale de santé Ile-de-France



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)